

Réseau "Sortir du nucléaire" 9 rue Dumenge - 69317 Lyon Tél: 04 78 28 29 22 Fax: 04 72 07 70 04 www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source: https://www.sortirdunucleaire.org/Non-respect-des-specifications,3059

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Gravelines : et si on sortait du nucléaire avant l'accident ? > Derniers incidents à Gravelines > Non-respect des spécifications techniques d'exploitation

13 décembre 2010

## Non-respect des spécifications techniques d'exploitation

Le 13 décembre 2010, lors d'un essai périodique, l'ouverture d'une soupape du circuit d'injection de sécurité a conduit au repli du réacteur dans un délai supérieur à celui fixé par les règles d'exploitation.

3 décembre 2010 : Non-respect des spécifications techniques d'exploitation

Le 13 décembre 2010, lors d'un essai périodique, l'ouverture d'une soupape du circuit d'injection de sécurité a conduit au repli du réacteur dans un délai supérieur à celui fixé par les règles d'exploitation.

Le 13 décembre 2010, une alarme indiquant une anomalie sur le circuit d'injection de sécurité (RIS) est apparue en salle de commande. L'agent de terrain a découvert la présence d'eau sur une portion d'un circuit connecté au circuit RIS en aval d'une soupape. Après analyse, l'équipe de conduite a suspecté l'ouverture injustifiée de cette soupape. Le circuit RIS a donc été considéré indisponible, ce qui nécessite la mise à l'arrêt du réacteur.

Cette mise à l'arrêt a duré 9 heures de plus que le délai imposé par les règles d'exploitation.

L'efficacité de ce circuit d'injection de sécurité aurait pu se révéler insuffisante en cas de brèche du circuit primaire. Le réacteur a été redémarré après le remplacement de la soupape défaillante et la réalisation du contrôle du circuit RIS.

Cet incident a été classé par l'exploitant au niveau 1 de l'échelle INES. Un incident similaire était déjà survenu le 11 octobre 2010 sur le réacteur n° 2.

Pour consulter l'avis d'incident ASN du 17 décembre 2010, cliquez ici.